

# ENTER! = SOLIDARITÉ LA DISCRIMINATION, C'EST NON!



Accès des jeunes des quartiers défavorisés  
aux droits sociaux



COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

## Les gouvernements devraient :

- ▶ élaborer et mettre en œuvre des politiques publiques durables, fondées sur des données tangibles, qui prennent en considération la situation spécifique et les besoins des jeunes des quartiers défavorisés. Ces politiques devraient viser à prévenir et à éliminer la pauvreté, la discrimination, la violence et l'exclusion dont sont victimes ces jeunes
- ▶ améliorer les conditions de vie des jeunes des quartiers défavorisés en offrant des services publics accessibles et bon marché aux jeunes
- ▶ prendre des mesures concrètes pour œuvrer dans le but de supprimer la ségrégation et l'isolement affectant de manière critique les quartiers défavorisés
- ▶ promouvoir des opportunités et des programmes intéressants de participation des jeunes des quartiers défavorisés
- ▶ prendre des mesures concrètes pour permettre aux jeunes d'exercer leur rôle actif dans la société, sans discrimination
- ▶ reconnaître le rôle de l'éducation non formelle et du travail de jeunesse en matière de prévention de la discrimination, de la violence et de l'exclusion, ainsi qu'en matière de promotion de la citoyenneté active
- ▶ adopter des approches sensibles au genre dans l'élaboration des politiques de jeunesse dans les quartiers défavorisés

**Extrait de la Recommandation CM/Rec(2015)3  
du Comité des Ministres aux États membres  
sur l'accès des jeunes des quartiers défavorisés aux droits sociaux**

*Adoptée par le Comité des Ministres le 21 janvier 2015  
lors de la 1217<sup>e</sup> réunion des Délégués des Ministres*

**Visitez le site web du projet Enter! [www.coe.int/enter](http://www.coe.int/enter)**